

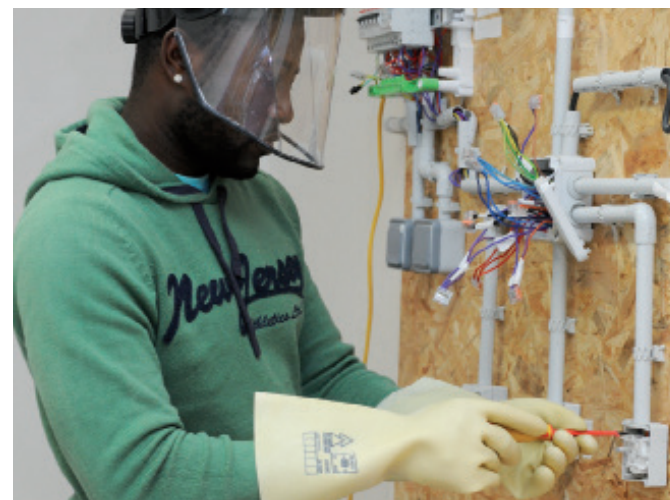
Nos formations (BT)

Décret n°2010-1118 du 22/09/2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage. Ce décret est entré en vigueur le 01/07/2011. Il est codifié en article du code du travail R4544-1 à R4544-11.

"L'employeur a obligation de s'assurer que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité au regard de son activité. Le travailleur indépendant et l'employeur qui exercent une activité sur un chantier doivent également suivre le même type de formation."

formation initiale

	public	durée	nombre de stagiaires mini/ maxi	prix individuel	prix de groupe	métiers concernés (liste non exhaustive)
B0 - H0 - H0V Exécutant	Travaux pour exécutants travaux non électriques	1 jour	5 - 8	180 €	875 €	terrassier - maçon - couvreur - étanchéiste - peintre - plâtrier - poseur d'affiches publicitaires
	Chargé de chantier	1,5 jour	5 - 8	235 €	1150 €	chef de chantier - conducteur de travaux - jardinier - paysagiste
BS - BE manoeuvres	Opérations simples et manoeuvres	2 jours	5 - 8	315 €	1530 €	mécanicien - domoticien - installateur d'équipements électriques - plombier - chauffagiste - technicien après-vente - informaticien - électronicien - agent d'entretien - factotum - gardien d'immeuble - concierge - conducteur de ligne automatisée - agent de production - agent de sécurité - sapeur pompier - veilleur de nuit
BC - BE mesurages et vérifications	Consignations et contrôles	2.5 jours	5 - 8	480 €	2180 €	contrôleur technique - diagnostiqueur immobilier
	Travaux et interventions	3 jours	5-8	580 €	2625 €	ouvrier électricien - électricien chargé de travaux - technicien maintenance - ascensoriste - laborantin - technicien en plateforme d'essais



recyclage

	durée	nombre de stagiaires mini/ maxi	prix individuel	prix de groupe
B0 - H0 - H0V	1 jour	5 - 8	160 €	765 €
BS - BE manoeuvres - BC - BE mesurages et vérifications - B1 - B1V - B2 - B2V - B2V essais - BR - BE essais	1,5 jour	5 - 8	275 €	1310 €

Qu'est-ce que la norme NFC 18-510 ?

Cette norme impose que toutes opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Les principales modifications portent sur :

- La préparation à l'habilitation incluant l'évaluation et l'analyse du risque électrique.
- L'organisation et la clarification des opérations d'ordre électrique et non-électrique.
- Les notions d'environnement électrique, en particulier en basse tension.
- Les précisions concernant tous les types d'interventions.
- Le recadrage des modalités de formation et d'habilitation.
- La normalisation des prescriptions.

Explication des symboles

Le premier caractère indique le domaine de tension dans lequel le titulaire peut intervenir
B : Autorisé à travailler dans le domaine basse tension et très basse tension

Le deuxième caractère indique le niveau d'autonomie et de responsabilité du titulaire ou la nature de l'opération à réaliser

0 : Chargé de chantier (dirige et surveille les exécutants non électriciens) ou exécutant non électricien (veille à sa propre sécurité)

1 : Électricien exécutant (veille à sa propre sécurité)

2 : Chargé de travaux (dirige et surveille les électriciens exécutants)

C : Consignation

S : Intervention de remplacement et de raccordement

R : Intervention d'entretien et de dépannage

P : Installation de panneaux photovoltaïques

E : Opérations spécifiques. la lettre E sera suivie par un attribut "Manoeuvres", "Essais", "Vérifications", "Mesurages" qui fixera l'opération pouvant être réalisée.